

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE ½ FOND CA – JU – ES

BLAGNAC (31) le 25 juin 2022

(263870)

1. NATURE de la COMPETITION : CHAMPIONNATS CA JU ES + MEETING TCC FEMININES MASCULINS
2. HORAIRES :

Les horaires provisoires diffusés sur le site de la Ligue et dans ce livret depuis le mois d'avril seront modifiés et deviendront définitifs dès la publication des engagés.

3. QUALIFICATIONS des ATHLETES :
 - 30 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (45) pour le 1500m et 3000m seulement CAF-JUF-CAM, 5000 JM, STEEPLE (Sous réserve d'avoir accompli les performances planchers du tableau ci-dessous).

Performances planchers :

	CF	CM	JF	JM	EF	EM
1500m	5'32	4'26	5'17	4'17	5'15	4'15
3000m	12'35	10'35	12'35	X	X	X
5000m	X	X	X	17'35	19'00	17'35
STEEPLE	9'05	8'20	9'05	11'05	9'00	11'00

4. QUALIFICATION des athlètes aux bilans :

DATE DE LA COMPETITION	25/06
Limite de réalisation des performances permettant de se qualifier	19/06
Publication des listes des athlètes susceptibles d'être qualifiés	LUNDI 20/06 à 12h00
Date limite de confirmation de participation par les clubs	MERCREDI 22/06 à 23h59
Publication des listes des athlètes effectivement retenus	23/6 à 12h00
Périodes de demandes de QE du 20/6 au 22/6 12h00, publication des	QE retenues le 23/6 à 12h00

Aucun engagement ne peut être accepté sur place !

5. RECOMPENSES :

Médaille d'or, d'argent et de bronze aux 3 meilleurs athlètes licenciés dans la LAO des catégories CA, JU, ES.

Les athlètes licenciés hors ligue et les athlètes étrangers de ces catégories classés dans les 3 premiers, reçoivent une médaille-souvenir si c'est possible.

5. QUOTA D'OFFICIELS à PRÉSENTER :

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Montant des pénalités et champ d'application :

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevé au compte de club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.

Repas des officiels offert par la LAO le samedi soir.

6. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES :

Les finales seront établies par niveau.

Les athlètes licenciés hors ligue désirant participer aux épreuves du championnat, devront régler leur inscription avant le départ de leur épreuve. Une majoration sera perçue en cas de règlement au cours des jours suivants.

Les athlètes devront confirmer leur participation à chaque épreuve sur la feuille prévue à cet effet sur les tables de confirmation avant l'heure limite indiquée. Dans le cas contraire, ils ne pourront participer que « HC ».